

# Les juges de la Cour suprême polonaise reprennent le travail

## La justice européenne a réhabilité les magistrats démis par le pouvoir

VARSOVIE - correspondance

**A**u siège de la Cour suprême polonaise, imposant bâtiment vitré soutenu par d'immenses colonnes couleur émeraude, régnait, mardi 23 octobre, une ambiance inhabituelle. La veille, la première présidente de la Cour, Malgorzata Gersdorf, a appelé les juges de la Cour démis de leurs fonctions par le pouvoir ultraconservateur à revenir à leur poste.

Dans son appel, M<sup>me</sup> Gersdorf se réfère directement à l'ordonnance inédite émise en référé vendredi 19 octobre par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), qui demande à la majorité de suspendre temporairement sa loi controversée sur la Cour suprême. Le texte, entré en vigueur le 3 avril, a abaissé l'âge de la retraite des juges à 65 ans et mis à la retraite d'office tous ceux qui sont plus âgés. Il est perçu comme une purge du dernier bastion d'indépendance de la justice.

Immédiatement, une quinzaine de juges sur les vingt-trois destitués ont répondu à l'appel. « Nous en sommes à des questions organisationnelles basiques: restitution des ordinateurs, des badges, des bureaux, attribution d'assistants », souligne Michal Laskowski, le porte-parole de l'institution. Mais tout devrait être prêt d'ici peu pour que tout le monde reprenne le travail. »

M. Laskowski, représentant d'une Cour qui n'a cessé de résister face aux coups de boutoir de la majorité, ne cache pas sa satisfaction: « Nous attendions depuis longtemps le soutien des institutions européennes, qui n'ont pour nous rien d'étranger, et sont partie

intégrante de notre système juridique. Nous sommes en train de vivre un moment historique. » Symbole de cette résistance, un immense drapeau avec l'inscription « constitution » flotte à une fenêtre de la Cour. Il a été déployé lors de mobilisations de l'opposition.

« C'est le travail d'une organisation citoyenne, et la première présidente a donné une autorisation exceptionnelle », souligne M. Laskowski. Les juges de la Cour ont d'ailleurs voté à l'unanimité une résolution condamnant la loi controversée et les tentatives de destitution de la première présidente, dont le mandat est directement garanti par la Constitution. Cette dernière est toujours en poste, mais non reconnue par le pouvoir.

Le juge Krzysztof Cieslar, 66 ans, a été un des premiers à répondre à l'appel de M<sup>me</sup> Gersdorf. « J'ai senti le besoin de reprendre mes fonctions au plus vite, car l'intérêt public l'exige. Depuis que six juges de la chambre pénale ont été démis, l'institution tourne au ralenti », explique-t-il. En juillet, il a reçu une lettre du président de la République, Andrzej Duda, lui signifiant sa mise à la retraite d'office. « A ce moment-là, j'ai senti que le principe constitutionnel d'immovibilité des juges a été enfreint. Je suis juge depuis près de quarante ans, et je n'ai jamais eu affaire à des situations qui remettraient en cause mon intégrité, même à l'époque communiste. C'était la première tentative d'influence sur mon destin professionnel depuis 1977. »

### « Décisions irrationnelles »

Le juge Jerzy Grzybowski, 61 ans, dont quatorze passées à la Cour,

n'a pas été touché par la loi. Mais il témoigne de conditions de travail difficiles: « Personne ne pouvait supposer qu'après tant d'années, nous allions nous retrouver dans une telle situation d'incertitude. Le projet de loi initial prévoyait le remplacement de tous les juges de la Cour qui ont commencé leur métier avant 1989. Après toutes ces années de transformations démocratiques, de "vérifications" des juges sous l'angle de leur passé sous l'ancien régime, nous avons acquis une certaine notoriété au niveau des standards européens. Tout ceci s'est retrouvé mis à mal. »

Depuis vendredi, l'atmosphère de travail s'est améliorée. « Nos collègues les plus expérimentés, ceux de qui nous apprenions, sont revenus en poste. C'est une garantie que les hauts standards auxquels nous étions habitués seront maintenus », dit-il.

Depuis Berlin, Andrzej Duda a dénoncé les « pathologies » du système judiciaire polonais et maintenu qu'un « changement générationnel » pour les hauts magistrats était nécessaire. Mais la majorité ultraconservatrice semble être obligée de se plier à l'ordonnance de la CJUE, sous peine de sanctions financières.

Mardi, la direction du parti Droit et justice (PiS), menée par Jaroslaw Kaczynski, s'est réunie. Si elle n'a toujours pas pris position, tout semble indiquer qu'elle s'apprête à amender la loi contestée d'ici vendredi. Une perspective qui ne rassure pas les juges: « Trop de décisions imprévisibles et irrationnelles ont été prises ces derniers temps pour que l'on puisse être optimiste », conclut M. Laskowski. ■

JAKUB IWANIUK